

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 375

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 13 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en limiter le recours »

les mots :

« limiter le recours à ces pratiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.